

CCC (DC (75)40



COE105623

***LA VIDEO D'ANIMATION
EN BELGIQUE FRANCOPHONE***

CONSEIL DE LA COOPÉRATION CULTURELLE

COMITÉ DE L'ÉDUCATION EXTRASCOLAIRE ET DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Strasbourg, le 2 juin 1975

CCC/DC (75) 40

Or. fr.

COMITE DE L'EDUCATION EXTRASCOLAIRE

ET DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

LA VIDEO D'ANIMATION EN BELGIQUE FRANCOPHONE

par Mme Holde LHOEST

40.073
04.3

S O M M A I R EPage

<u>INTRODUCTION</u> : Le temps de transition	1
<u>Première partie : La phase d'éveil</u>	3
A. <u>Les origines de la vidéo d'animation</u>	3
a. Les institutions	3
b. Les groupes	4
B. <u>Vidéoption, fédération des groupes</u>	5
a. Les objectifs	6
b. Pour l'accès au câble	8
c. L'information et le mythe	9
d. La formation sur le terrain	11
e. Esquisses de production	13
- L'intervention de groupe	15
- L'investigation locale	16
- Démonstration et expression	18
<u>Deuxième partie : La phase de consolidation</u>	19
A. <u>Les initiatives du secteur public</u>	19
a. Le Ministère de la Culture française	19
b. La Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles	21
c. Les Services provinciaux de la Jeunesse	23
B. <u>L'enseignement supérieur de la communication sociale</u>	24
actions des établissements en faveur de la vidéo d'animation.	
a. Les écoles professionnelles	25
b. Les universités	25

	<u>Page</u>
C. <u>Les mouvements politiques et syndicaux</u>	29
a. Le Rassemblement Wallon : premières propositions	29
b. Le Mouvement Ouvrier Chrétien : actions	29
D. <u>La Radiodiffusion-télévision belge</u>	30
a. Promotion des techniques nouvelles à l'antenne	30
b. Expériences sur le terrain	30
E. <u>Les organisations culturelles pour la promotion de l'audio-visuel</u>	32
a. "Radio - Télévision - Culture", Liège	32
b. "Télévision, Education, Art et Culture", Charleroi	32
<u>Troisième partie : Pour une politique des "Micro-Media"</u>	33

LA VIDEO D'ANIMATION EN BELGIQUE FRANCOPHONE

Les chemins de la vidéo ne sont pas simples. Confus dans leurs détours, aux aboutissements incertains, ils désorientent l'observateur. Pourtant, sous l'apparent désordre se dessinent des courants de base qui marquent une évolution cohérente.

Dégager ces courants est le propos du présent rapport. Mais l'objectif appelle des réserves : à rechercher l'essentiel, l'étude schématise la réalité, en néglige détails et nuances. Sans aucun doute, elle comporte des lacunes, peut-être des imprécisions. D'autres rapports, à l'avenir, devront la compléter et en approfondir certains points.

TEMPS DE TRANSITION

1. En Belgique francophone, l'évolution de la vidéo tend à s'articuler en deux périodes distinctes.

La première, qui s'achève, en quelque sorte, fut une "phase d'éveil" : phase de sensibilisation progressive à la technique nouvelle qui montre en ébauche ses avantages et ses difficultés.

La deuxième, qui s'annonce, pourrait être une "phase de consolidation". La vidéo s'affirmera comme outil spécifique ; elle bénéficiera de ressources plus grandes et d'une organisation mieux assurée. Enfin, elle aura accès au câble.

2. Probablement, la transition sera lente et longue sans doute à être perçue dans tous ses effets. Mais, dès à présent, divers constats permettent de croire à l'amorce du changement :

- a. D'initiatives désordonnées, incertaines dans leurs concepts théoriques et opératoires, la vidéo s'achemine vers des expériences plus structurées. D'interventions ponctuelles, elle s'oriente vers des actions cohérentes, aux objectifs précis. En plus grand nombre, des animateurs avertis en assurent une conduite réfléchie.
- b. Les équipements s'améliorent et permettent un travail plus élaboré. Des projets s'ébauchent qui prévoient la création d'infrastructures techniques à usage collectif, par exemple sous forme de centres audio-visuels. Ils devront libérer la vidéo des contingences matérielles qui l'ont bloquée dans le passé. Ils devront faciliter l'exploration systématique de tous les aspects de son potentiel propre.
- c. Certains de ces projets se situent dans la perspective d'une télévision locale par câble. Dès le départ, en Belgique, la promotion de la vidéo s'est inscrite dans une action stratégique pour "l'ouverture" du câble. Outil de pré-animation

à la télévision locale, elle a appuyé, face aux autorités, les demandes d'émissions communautaires. Ces demandes ont abouti : dans quelques mois on permettra en Belgique un certain nombre d'expériences de télévision par câble. L'autorisation sera accordée par le Ministre de la Culture française, sur avis d'un groupe consultatif qui réunit les représentants de tous les milieux intéressés (1).

- d. Avec l'ouverture du débat officiel sur le câble a coïncidé la fin de l'union des premiers groupes - vidéo. Dans une association "nationale" (2), une quinzaine de groupes s'étaient ligués pour promouvoir en commun l'animation par l'audio-visuel. En coordonnant leurs efforts, ils ont joué, pour l'action vidéo, un rôle de catalyseur tout au long de la "phase d'éveil". Mais des dissensions internes, d'ordre idéologique et personnel, ont affaibli leur cohésion. L'éclatement de la fédération marque la fin du temps des pionniers.

3. Au moment de s'engager dans une évolution nouvelle, on doit prendre conscience de deux postulats :

- a. Il convient d'inscrire dans une action cohérente les nombreux projets, souvent dispersés, qui sont nés en faveur de la vidéo. Préoccupé par le câble, on a tendance, au niveau national, à négliger de se concerter sur les autres techniques. Par ailleurs, vidéo légère, vidéogramme et film super-8 devraient former un ensemble puisqu'ils sont étroitement complémentaires.
- b. L'action proposée serait préparatoire à la définition d'une politique véritable. La deuxième phase de la vidéo, bien que marquée de projets ambitieux, sera vouée avant tout à l'expérimentation. Celle-ci devra être menée avec soin et évaluée dans les détails. Elle devra fournir les informations de base nécessaires à une politique réaliste et claire. Celle-ci, sans doute, pourra amener une nouvelle étape d'évolution.

(1) Cf. Rapport au Conseil de l'Europe sur "Le Câble. Options politiques et implications socio-culturelles en France, Grande-Bretagne et Pays-Bas", par Raymond RAVAR, Bruxelles, mars 1975.

(2) Elle était limitée à la partie francophone du pays.

LA PHASE D'ÉVEIL

A. ORIGINES DE LA VIDEO D'ANIMATION

La vidéo (1) naît de la convergence favorable, en 1972-1973, de plusieurs facteurs : pénétration en Belgique d'échos des expériences nord-américaines, éveil d'attention pour les progrès du câble, recherche d'un souffle nouveau dans l'animation culturelle et sociale.

Les origines de la vidéo sont institutionnelles autant que militantes. Dans une constellation originale, des initiatives d'autorités diverses se conjuguent aux efforts de groupes libres d'attaches précises. Cette conjonction sera à la fois la force et la faiblesse de la vidéo dans sa première phase d'évolution.

Les institutions

1. Les impulsions de départ proviennent d'institutions. D'abord, des établissements de formation professionnelle à la communication sociale : départements universitaires et écoles du spectacle et des "arts de diffusion". Ouverts aux nouveautés, ils sont les premiers à mettre à l'essai la vidéo légère, dans des objectifs pédagogiques mais aussi d'animation "sur le terrain". Sporadiques, les essais sont pourtant le point de départ vers un mouvement plus large. Se détachant des structures de l'enseignement, professeurs et groupes d'étudiants engagent des expériences indépendantes. Expériences difficiles et précaires par l'insuffisance des moyens. Mais grâce à une tenace action "prosélytique" les promoteurs réussissent à trouver des aides, surtout auprès d'organismes culturels et d'administrations publiques.

2. En 1972-1973, divers organismes possèdent un certain équipement audio-visuel. Mais il est relativement lourd : film 16 mm, magnétoscopes et lecteurs semi-professionnels ; il sert aux animations traditionnelles du genre "ciné-club". En même temps qu'une technique les groupes vidéo y apportent des conceptions et démarches nouvelles. Les meilleures structures d'accueil pour la vidéo sont les Centres culturels et les Maisons de jeunesse. Dans le travail en terrain communal, la vidéo prend son élan véritable. La raison en est simple : en pointillé derrière l'animation urbaine se dessine le câble. C'est lui qui est pour les autorités locales le premier motif à promotion de la vidéo. Celle-ci bénéficie, d'autre part, de l'appui des Services provinciaux de Jeunesse qui émanent des administrations régionales. Du côté politique, la vidéo est utilisée pour l'animation et la formation syndicale, surtout dans les mouvements de la Démocratie Chrétienne.

./.

(1) On n'envisagera, dans ce rapport, que l'action socio-culturelle. Seront exclus les usages de la vidéo dans l'enseignement, dans la formation professionnelle au sein d'entreprises, et dans l'art.

3. Autre animatrice de la vidéo, la Radiodiffusion-Télévision belge. Ses initiatives prennent deux formes : information sur antenne, promotion sur le terrain par des expériences variées. Les résultats sont ambigus. Pour avoir sensibilisé l'opinion, la R.T.B. éveille des intérêts contradictoires. Pour avoir soutenu des expériences, elle se fait reprocher des visées "impérialistes" sur les techniques nouvelles. Néanmoins, certaines de ses impulsions donnent lieu à des développements d'un intérêt non contesté.

4. A côté de ces institutions, apparaît très tôt, comme organe d'encouragement et de soutien financier, le Ministère de la Culture française. Il ne dispose pas encore d'instruments appropriés pour la promotion systématique de l'audio-visuel dans l'animation. Mais ses interventions ponctuelles permettent la création et la survie de nombreux groupes vidéo. Son action est renforcée, dans un rayon plus restreint, par la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles. Organe régional, compétent en matière culturelle pour les dix-neuf communes de la capitale, la Commission accorde des subsides importants aux premières expériences d'animation.

Les groupes

1. On retrouvera plus tard les principaux organismes qui furent à la source du mouvement vidéo en Belgique. Probablement, ils prendront une importance plus grande dans la seconde phase d'évolution de la vidéo.

La première est l'espace privilégié des groupes ; dans une action concertée c'est eux qui prennent vraiment en charge de promouvoir l'animation par les techniques de l'image. Les institutions sont présentes, mais en filigrane seulement.

Souvent, les groupes s'en détachent parce qu'ils ne trouvent pas, dans les structures existantes, les moyens d'action adéquats. ou parce qu'ils y souffrent de trop de contraintes. Pour tous ceux qui, ainsi, vivent "en marge", l'exercice est périlleux parce que l'argent fait défaut. Constamment en quête de soutiens, accordés parcimonieusement et de manière ponctuelle, ils manquent souvent d'énergie pour mener à bien les projets engagés.

D'autres, qui ont choisi de garder des liens permanents avec l'institution d'origine, n'en sont pas toujours plus heureux. Certaines audaces dans l'animation leur valent le chantage au retrait du matériel et des subsides. Le scénario, classique, illustre ce qui est désormais une vérité banale : sous l'objectif commun, apparemment universel et incontestable, voisinent des intérêts divergents, voire opposés.

2. L'objectif avoué est l'expression communautaire. Mais ses modes et tendances peuvent être profondément dissemblables. Le problème n'est pas propre ni limité à la vidéo. Celle-ci est partie seulement d'un ensemble de techniques pour l'animation communautaire. C'est toute l'animation et ses rapports avec l'autorité qui se trouvent mis en question. Le débat à ce propos n'est plus à ouvrir ;

il se poursuit, depuis longtemps, tant au niveau national qu'international. Outil d'animation parmi d'autres, la vidéo - on le sait - est pourtant différente. Elle a en propre ce potentiel de "provocation" qui est dans l'effet choc du "miroir", de l'image restituée dans l'immédiat. Sa technicité la prédestine aux entreprises militantes, contestataires, qui dérangent, remuent les choses établies. Avec plus d'acuité que d'autres moyens pour l'animation, elle en pose donc le problème des finalités profondes, en particulier celui de l'antinomie "intégration" - "contestation".

3. C'est en se soudant dans une organisation commune que les groupes parviennent à trouver les moyens de propager l'animation vidéo.

Mais il ne suffit pas aux groupes d'un élan syncrétique pour se donner une organisation qui tienne. Souvent disparates dans les formes et les buts, ils ont peine à maintenir leur cohésion. La fédération qui naît en Belgique montre en ébauche les ambiguïtés inévitables d'une symbiose de groupes hétérogènes. Efficace, sa vie sera néanmoins courte.

4. Il n'est pas sûr qu'on ne doive regretter le temps des groupes pionniers. Certes, on peut prévoir que l'avenir apportera pour la vidéo des avantages sensibles. Mais, à raison, d'aucuns craignent que sa "consolidation" ne se paie par une perte de dynamisme. Aspirée dans les circuits institutionnels, elle pourrait abdiquer son potentiel "militant", provocateur, qui fait sa force originale.

On doit espérer que des groupes indépendants continueront à travailler en dehors des structures établies, fussent-ils aidés de ressources officielles. Leur rôle, fondamental, sera double : faire contre-courant à une vidéo de tendance intégrationniste ; faire contrepoids aux intérêts amalgamés d'organismes et d'entreprises qui développent la vidéo pour occuper le câble.

Remplir ce rôle demande une action concertée. Il serait bon, dès lors, que se reforme sur des bases nouvelles une fédération de groupes, dans le prolongement de celle qui fut l'animatrice de la vidéo dans sa "phase d'éveil".

B. VIDEOPTION

1. Créé en novembre 1973, sous forme d'association sans but lucratif, ce groupement des groupes prend nom de "Vidéoption". Il accueille tous ceux qui "utilisent la technique vidéo à des fins d'animation et d'éducation permanente" et ce, "dans le sens du changement des rapports sociaux".

Vidéoption se gonfle rapidement et se décentralise vers les régions. A aucun moment, cependant, il n'est clair combien il compte réellement de membres. Certaines adhésions sont assez lâches, d'autres se resserrent ou se rompent au gré des caprices de la dynamique "fédérale".

2. Autant que les origines et les formes, les préoccupations des groupes varient. La gamme va de l'animation folklorique à la promotion du cinéma parallèle, en passant par la recherche sur le théâtre, la contre-information politique, la réanimation culturelle de régions ou de quartiers en déclin, l'information universitaire, l'observation sociologique, l'éducation permanente, l'animation syndicale ou de patronage.

Selon différents types de groupe, l'instrument vidéo prend une place variable. Il est l'outil exclusif pour la plupart des groupes "nouveaux" qui sont nés précisément en fonction de la vidéo. Dans d'autres la vidéo s'intègre à un arsenal d'outils d'animation préexistant. Elle y est parfois accueillie avec réserve dès lors qu'elle met en question certaines pratiques acquises. Enfin, il est des groupes qui considèrent la vidéo comme moyen virtuel ; sans l'utiliser ils se bornent à observer les expériences des autres.

3. A mesure que grandit l'ensemble, des oppositions latentes font surface. D'abord, oppositions, normales, entre groupes "institutionnels" et groupes "libres" ; elles aboutissent rapidement à des excommunications ou des sorties volontaires. Ensuite, oppositions entre groupes visant l'accès au câble et ceux, moins nombreux, qui centrent leurs efforts sur la seule vidéo ; bien que les orientations soient complémentaires, les débats sur la priorité provoquent des tensions. Oppositions, enfin, entre les groupes qui veulent amener la télévision par câble ; elles naissent de questions sur la stratégie dans les rapports avec autorités et institutions.

Difficile et mouvementée, l'organisation permet pourtant, dans l'espace de vingt mois, d'amorcer certains courants. Sa force est dans trois groupes de base, maîtres à penser et principaux soutiens logistiques de l'ensemble (1). Mais, sa force est aussi dans la définition claire des objectifs fondamentaux et dans la démarche systématique des premières actions.

a. Les objectifs

D'emblée, Vidéooption se fixe plusieurs objectifs parallèles : informer, former, produire, distribuer.

Pour les atteindre, il suscite la mise en commun par les groupes de leurs ressources en matériel. Celles-ci étant limitées, les principaux promoteurs achètent à leur compte des équipements complémentaires. Par ailleurs, le groupement bénéficie de subsides ponctuels du Ministère de la Culture. Reconnu "oeuvre locale d'éducation populaire", il obtient une aide pour l'équipement technique et des manifestations particulières. Débordant rapidement le cadre local, il demande à être consacré "oeuvre régionale". Ironie du sort, c'est au moment de sa dislocation, en mars 1975, qu'aboutit la procédure qui doit lui garantir des moyens plus larges.

(1) Ces groupes sont "Vidéo-St-Josse" de Bruxelles, "Radio-Télévision-Animation (R.T.A.)" d'origine namuroise, et "Vidéo-Louvain".

Les objectifs sont précisés de la manière suivante :

1. Information

A l'intérieur du mouvement, Vidéoption se conçoit comme carrefour des échanges d'idées et de réalisations. A l'extérieur, elle veut promouvoir la vidéo dans "toutes les structures de la société". Ses principaux moyens sont : la publication d'une revue ; l'organisation de conférences, colloques et séances de vision ; la constitution d'une vidéothèque ouverte à tous.

2. Formation

Elle se fait sous forme de stages d'initiation à l'audio-visuel. Ces stages, largement décentralisés, ne se limitent pas à l'apprentissage de la technique. Celle-ci doit être "assimilée par la pratique mise au service d'un thème précis" ; d'emblée elle est intégrée à un processus d'animation.

3. Production

L'association estime qu'il ne lui appartient pas de réaliser des "programmes". Cependant, elle peut "coproduire", en mettant à la disposition des groupes, matériel technique et assistance pour l'animation.

4. Distribution

Vidéoption veut assurer un système d'échange des bandes en liaison avec toutes les instances utilisant l'audio-visuel.

Par ailleurs, il entend coordonner les initiatives de ses membres en vue de la diffusion par câble d'émissions communautaires. Il "se propose comme participant aux négociations qui vont se nouer et qui porteront sur la fin du monopole R.T.B.". C'est ce dernier objectif qui a priorité incontestable. La lutte pour l'accès au câble influe sur l'ensemble des activités de Vidéoption. A travers information, production et formation se dessine la perspective de la télévision communautaire.

Il est vrai qu'elle présente à la vidéo un point d'aboutissement logique. Pour animer une communauté locale, il faut lui donner une structure permanente pour l'expression de ses membres. Cette structure peut être offerte par le câble. La vidéo, outil pour des groupes restreints, ne peut à elle seule garantir des échanges assez larges. Elle doit tendre vers la télévision par câble, d'abord pour la préparer par des expériences de "pré-animation", ensuite pour l'alimenter et la compléter par des actions parallèles.

b. Pour l'accès au câble

1. Il se trouve qu'en Belgique, les réseaux de câble sont mieux développés qu'ailleurs en Europe. De nombreux milieux attendent l'autorisation d'y injecter des programmes originaux. Les pressions qu'ils exercent sur les autorités sont appuyées de projets concrets (1). Devant ces projets, les groupes vidéo ressentent l'urgence d'affirmer leur présence et de faire valoir leurs vues spécifiques. Face à l'establishment de l'audio-visuel, ils entendent promouvoir "le droit de chacun à l'image". Aux projets jugés impérialistes et anti-communautaires, ils opposent "la télévision par et pour le peuple".

2. Mais, la vidéo placée en perspective du câble subit des contraintes qui risquent de la freiner dans son développement.

Absorbés par des problèmes de "diffusion", ses promoteurs tendent à négliger les recherches sur son rôle premier qui est l'animation ; ils favorisent le "produit" au détriment du "processus". D'autre part, la vidéo subit des pressions inévitables à divers niveaux de l'organisation locale. Les groupes, en effet, à des fins stratégiques doivent chercher sur place des alliés puissants. Ceux-ci ne manquent pas de faire valoir des exigences particulières pour l'action vidéo.

Certains événements en Belgique illustrent bien les servitudes de la vidéo en situation de "pré-animation" au câble. Il faut dire, cependant, que ces événements ont parfois été profitables. Provoquant sur la place publique de vives controverses, ils ont éveillé l'attention générale pour les techniques nouvelles (2).

3. C'est dans une commune du Nord de Bruxelles, à St-Josse-ten-Noode, que prend corps, pour la première fois, une pré-animation devant déboucher sur le câble. L'idée est reprise et développée à Jambes, près de Namur, à Saint-Hubert dans le Luxembourg, à Ottignies / Louvain-La-Neuve (3). Pour les groupes vidéo elle relève de la volonté de "violer la loi pour qu'elle tombe en désuétude". Ils s'allient certains télédistributeurs et obtiennent l'attention favorable d'autorités locales.

Mais, seul à St-Josse, une bande est diffusée sur le câble, le 7 février 1974. Couvert par des accords officieux, l'essai a lieu dans une relative discrétion. Les expériences suivantes, prévues pour le mois de mai, sont interdites par décision ministérielle.

./.

(1) Cf. Etude de Raymond RAVAR, op. cit.

(2) Exemple : Une des émissions destinées au câble, lors d'une "pré-vision" en public, est interrompue de main autoritaire. Elle révèle des attitudes partisans dans l'enquête sur un projet d'aménagement urbain. Subjectivité propre à la démarche vidéo, disent les auteurs. Démarche inacceptable en télévision locale, répondent les autorités.

(3) Cf. p. 40 ssq.

4. Mais sur le plan de la réflexion, les choses progressent. Vidéoption propose des modifications concrètes aux dispositions légales relatives au câble. Le texte est avalisé par le bourgmestre de St-Josse, qui le transmet aux ministres des Communications et de la Culture.

Dans l'organisation des premières télévisions par câble, le projet accorde une large place à l'initiative des autorités locales ainsi qu'aux activités des groupes socioculturels. Il insiste, toutefois, sur le respect du pluralisme dans la représentation des milieux intéressés.

Mais, de toute évidence, la notion de pluralisme est sujette à caution. Elle engendre la méfiance chez ceux-là mêmes qui y semblent souscrire. "Le pluralisme", écrit un des principaux responsables de Vidéoption, "nest-il pas l'euthanasie de la TVC, la castration d'un moyen d'action puisqu'il deviendrait exclusivement un moyen d'expression ?" (1).

5. A mesure que se multiplient les candidats au câble, Vidéoption hausse le ton. Des attaques virulentes sont menées contre tous ceux qui n'entendent pas donner aux groupes vidéo la préséance sur le câble. On leur reproche de récupérer l'instrument pour anesthésier l'expression communautaire et éviter "l'éclosion des subjectivités, l'éclatement des conflits, la controverse, l'action".

L'agressivité, le langage délibérément outrancier appartiennent à l'arsenal stratégique propre à Vidéoption. Expression d'une politique "maximaliste", développée à dessein, ils marquent par ailleurs toute son action d'information.

c. L'information et le mythe

1. Dans l'information, les groupes sont à la fois agents et victimes de la mythologie communautaire. Se trouvant en terrain vierge, inexpérimentés pour la plupart, ils vont chercher ailleurs inspiration et modèles. Ainsi commence à fleurir en Belgique l'exubérant jargon des militants d'outre-mer de la vidéo et du câble.

La "démocratie directe", le "dialogue permanent", "l'entreprise commune de transformation du monde" sont les formules magiques du corps doctrinal de la vidéologie belge autant que nord-américaine. La technique prend vertu de catalyseur infaillible dans la marche vers un nouvel ordre social. "Ecrivain public des temps modernes", elle est "facteur de changement privilégié de la vie".

2. L'effet des formules séduisantes est certain. Pas un journal qui ne fasse écho avec bienveillance à la philosophie des jeunes "animateurs du tissu social". Avoir pour alliée la presse est important pour Vidéoption. Elle suscite des appuis nouveaux et fait naître d'autres groupes.

./.

(1) Cf. "Vidéoption", n° 5, Bruxelles 1974 (organe d'information de la fédération).

Pourquoi ces faveurs unanimes de la presse ? Sans doute parce que personne, à première vue, ne peut refuser de souscrire à l'idéal communautaire du "changement social". Idéal flou mais de mode dans les milieux progressistes. Que leur dit, en effet, Vidéoption ? Qu'il faut faciliter aux gens "l'accès à une vie plus active et plus créative, en maîtrisant mieux les évolutions, en communiquant mieux avec les autres, en participant mieux à la vie des ensembles dont ils font partie tout en développant leur personnalité propre et en acquérant une plus grande autonomie". Au fond, le succès de Vidéoption tient à ce qu'apparemment, son idéologie mobiliste le place au-dessus des sectarismes politiques.

3. Mais que la philosophie touche à la réalité, et se dessinent des tendances partisans. Peu perceptibles dans les journaux, elles se précisent dans l'organe propre de Vidéoption. La revue, à parution irrégulière et de présentation modeste, est en Belgique la principale source d'information sur la vidéo et le câble.

Tout ce qui sent l'establishment y est objet de critique, en particulier la télévision "traditionnelle". Dès le départ, les groupes se sont définis contre la R.T.B. : contre son monopole, contre ses programmes "aliénants", contre ses appétits récupérateurs.

L'opposition à l'establishment marque d'autres activités : colloques, séminaires, séances publiques de vision. L'une de ces entreprises, en mars 1974, prend allure d'action "parallèle" à une vaste rencontre internationale. Organisée sous l'égide de l'Unesco (1), celle-ci est boudée par la plupart des groupes belges. L'accusant d'être une "foire commerciale", une "forteresse de la culture bourgeoise", ils tiennent réunion dans un quartier voisin.

4. Rejet des structures anciennes et foi absolue dans les techniques nouvelles - voilà les deux pôles de la doctrine de Vidéoption (2). En fait, il s'agit d'un transfert de mythes. Pour démythifier la télévision, on mythifie vidéo et câble. L'ennui est qu'en même temps on mystifie les groupes sur leurs possibilités d'action réelle.

Puissante à mobiliser l'opinion, la stratégie par le mythe n'en est pas moins dangereuse. Vertu publicitaire, elle devient piège pour les groupes. "La vidéo est simple et son impact assuré" est slogan propre à les galvaniser. Mais passant à l'action, ils doivent découvrir l'écart entre légende et réalité. A vidéo légère, travail d'animation délicat. La technique a des failles, et rien n'est moins assuré que son impact social.

./.

(1) "Vidéo 74" est réalisée par l'Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion, au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles. Il réunit 50 groupes d'une dizaine de nationalités.

(2) Tout au moins de celle développée par les principaux leaders.

Les déceptions ne tardent pas. Voici le constat, désabusé, d'un groupe qui s'est lancé dans l'animation-vidéo sans précautions suffisantes :

"Une animation dans de telles conditions est un leurre. La compréhension et la manipulation lente des appareils et leur conséquence directe, la faible participation, ont fait que la TV est restée ce qu'elle était : un mythe derrière lequel se trouvent les spécialistes de la R.T.B. ou d'ailleurs... Est-il honnête, alors, de justifier de telles expériences par le fait que les gens se rencontrent et que des choses se passent... Peut-on se permettre de mal utiliser... un matériel riche en possibilités mais que l'on peut galvauder ? Peut-on finalement sacrifier à une mode sans se rendre compte des actes qu'on pose et des conséquences qu'ils impliquent : sans réaliser que la télévision par et pour tous est un combat qu'il faut absolument gagner et qu'il est actuellement important de ne pas tomber dans le panneau en faisant n'importe quoi ?" (1).

d. La formation sur le terrain

1. L'échec de ce groupe illustre la nécessité d'une formation réaliste aux exigences véritables de la vidéo.

Très tôt, des stages techniques sont organisés en Belgique par plusieurs institutions. Vidéoption introduit dans ces stages la pratique sur le terrain, en liant la technique à une démarche sociale.

A côté des produits de Vidéoption, les documents créés lors des stages représentent l'essentiel des réalisations-vidéo dans la "phase d'éveil". Ce fait a des conséquences importantes : issues, pour la plupart, d'entreprises ponctuelles, les bandes ne servent guère à des "animations" véritables. Résultats d'exercices limités, elles reflètent de simples "interventions".

2. Vidéoption lui-même distingue les deux types de démarches :

"L'INTERVENTION peut se définir comme suit : un groupe ayant connaissance d'un problème, d'une situation en crise décide d'"intervenir" au moyen de la vidéo. L'intervention est brève. Un ou deux jours de travail. L'essentiel du travail se fait lors des diffusions qui ont lieu dans les cafés et les lieux publics (gares, écoles, ...).

L'ANIMATION, quant à elle, est beaucoup plus longue. Elle nécessite une réelle implantation dans le quartier, dans la commune où se limite son champ d'action. Le travail est lent. Il conduit à donner aux habitants d'une localité une cohérence très forte, à rétablir une communication qui ne se fait plus". (2).

./.

(1) Vidéoption n° 3, p. 24 (s.d.s.l.)

(2) Vidéoption n° 3, p. 2 (s.d.s.l.)

Les interventions pratiquées par les groupes, en particulier lors des stages, sont assez rudimentaires. Elles se limitent, en fait, à l'élaboration du document vidéo ; l'exploitation, pourtant "l'essentiel du travail", doit souvent être négligé. Les contraintes techniques et financières ne permettent pas aux groupes de pénétrer réellement le corps social.

Ainsi, l'effet de la vidéo est ailleurs : non dans le terrain d'action mais dans les groupes qui agissent. L'usage de la vidéo transforme leur vie, ainsi que leur vision de réalité sociale. L'essentiel, donc, se passe en micro-milieu.

a. Problèmes internes des groupes stagiaires

L'initiation au matériel ne résoud pas les problèmes psychologiques. La crispation devant "la machine" persiste et, parfois, paralyse. Elle s'aggrave par la fascination qu'exerce une technique déjà investie d'un mythe écrasant. Cette fascination influe sur la démarche des groupes. Ils ont peine à se détacher des modèles de la "grande" télévision ; leur premier réflexe est de faire du "beau reportage", conforme aux canons habituels. La recherche, difficile, d'une démarche nouvelle devient parfois une épreuve pénible.

Les imperfections de l'outil ajoutent à l'irritation. La technique est encore fragile ; il arrive que les groupes doivent consacrer tous leurs efforts à maîtriser ses défaillances. Ils ne s'en trouvent certainement pas stimulés.

Autre problème, le montage. Parfois impossible, toujours difficile, il limite considérablement les possibilités d'action. Par ailleurs, c'est souvent au montage qu'éclatent des conflits entre les membres d'un groupe. Le choix des images révèle, en effet, les conceptions profondes de chacun.

b. Problème des rapports avec l'environnement

De ces rapports, les groupes stagiaires conçoivent souvent un certain malaise. C'est que, pour la plupart, ils sont très jeunes et se composent de personnes manquant d'expérience réelle de la vie sociale. Ils se trouvent démunis devant les communautés qu'ils veulent animer pour les "conscientiser".

Par ailleurs ils découvrent les résistances qu'y rencontre la vidéo, et les effets déformateurs qu'elle peut provoquer.

Premier effet déformateur, la simple présence de "l'animateur" et de son matériel. Cette présence exerce une pression sur le comportement des gens, en particulier dans les collectivités dites "marginales" : personnes âgées, travailleurs immigrés, handicapés sociaux, etc...

D'autre part, la vidéo, pour les gens, est tout aussi impressionnante que la télévision. Elle les met sur la défensive, les enferme parfois dans le silence. La peur de parler procède de la crainte de sanctions sociales, venant des voisins ou de certaines autorités publiques.

Enfin, peu de communautés prennent vraiment en main le matériel qui leur est offert. "Mettre les gens en rapport en leur faisant faire des bandes", comme le souhaite Vidéoption, demande un travail préparatoire complexe.

De manière générale, bien des problèmes rencontrés par les groupes peuvent se résoudre dans la durée, dans l'animation véritable qui doit être systématique et continue. Les "interventions", pratiquées non seulement lors de stages, ne peuvent opérer qu'une première sensibilisation au potentiel de la vidéo. A cet égard, toutefois, le travail des groupes a marqué des points importants.

Dès à présent, l'expérience acquise permet à certains d'entreprendre des actions plus larges dont les résultats s'annoncent encourageants.

e. Esquisses de production

1. L'ensemble des productions vidéo révèle des tendances communes.

De manière générale, ces tendances renvoient à celles de la presse "souterraine" ou "parallèle". Bien que les groupes vidéo opèrent au grand jour, comme précurseurs affirmés d'un bouleversement fondamental du système global des communications, leur philosophie plonge ses racines loin dans les mouvements underground.

Comme ceux-là, ils se caractérisent par une volonté apolitique. Cherchant de nouvelles valeurs culturelles, ils veulent changer la vie en dépassant les sectarismes idéologiques. Leur action s'appuie sur la pensée écologique : s'opposant à la "pollution visuelle", ils veulent rendre à l'information une valeur sociale plus riche et plus pertinente. Désormais, l'information, essentiellement subjective, doit provenir de tous les membres du corps social, pour qu'ils s'expriment sur leurs vrais besoins et aspirations. C'est par la prise de la parole que se modifieront les rapports sociaux.

2. Les thèmes principaux de cette prise de parole s'articulent en quatre groupes :

- a. L'environnement et la reconstruction écologique du monde : une grande place dans ce domaine est évidemment tenue par les thèmes de la pollution et de l'urbanisme.
- b. La défense des minorités et de leur subculture, ainsi que de tous les groupes socialement défavorisés : femmes, jeunes, personnes âgées, immigrés, etc...

- c. Les tabous sociaux : sexe, religion, justice, famille, école.
- d. Les situations conflictuelles : grèves et toutes les formes d'actions revendicatives, répression policière.

3. Mais, sur la manière d'aborder ces thèmes, de les propager dans le corps social, les attitudes varient. Bien que les positions soient souvent floues, on peut dégager trois grandes tendances : contestataire, "harmoniste" et "relationniste".

- a. La tendance contestataire est peu représentée mais par des personnalités dominantes. Elle consiste à se définir radicalement "contre" une situation, un événement, une institution, un projet. Ce radicalisme implique parfois des manipulations délibérées. Pour accélérer des conflits, on pousse à l'exacerbation artificielle des intérêts en présence. Pour favoriser la "prise de parole", on n'hésite pas de l'extorquer. L'animation se confond, ainsi, avec agitation.
- b. A l'opposé, la tendance "harmoniste" est essentiellement conciliante. La communication vidéo sert à faire dire aux gens "qu'ils s'aiment bien" ; elle est "moyen de compréhension plus subtile de la vie et des êtres". Le changement social doit résulter du dialogue chaleureux entre voisins qui se redécouvrent. Les artisans de cette tendance évitent les conflits, s'attachent à l'animation culturelle de bon aloi : fêtes populaires, spectacles pour enfants, concours de la chanson, analyses institutionnelles de type inoffensif. Ils ont des liens étroits avec des organisations culturelles bien établies.
- c. Enfin, la tendance "relationniste" attribue à la seule "prise de conscience" vertu de changement des rapports sociaux. Ses défenseurs veulent confronter les gens sans prendre d'engagement personnel. La confrontation peut être conflictuelle ; mais la solution en incombe entièrement aux parties intéressées.

C'est l'attitude, largement répandue, des "ressource people" ("personnes-ressource") qui s'entendent comme simple support technique d'une dynamique collective. Les gens sont invités à communiquer par miracle et, en communiquant, de changer le monde. Certes, la vidéo, comme catalyseur de la communication, recèle un pouvoir considérable. Mais ce pouvoir ne peut devenir efficace que s'il est mis au profit d'une action précise, définie collectivement. "Mettre les gens en contact" sans considérer le problème de la finalité induit deux dangers. Ou la confrontation reste stérile, ou elle prépare la voie aux déviations partisans. Seule une médiation circonspecte peut prévenir ces risques.

./.

4. Ces considérations valent pour toutes les formes d'animation et sont, du reste, bien connues. Mais dans l'action vidéo, leur pénétration paraît encore faible ; y règne l'image d'un instrument tout-puissant, étrangement abstrait des réalités du contexte social. On ne peut nier, cependant, que des animateurs avertis s'emploient à corriger cette image en développant des expériences mieux structurées. Sous leur influence se cristallisent en Belgique deux démarches essentielles dans l'action vidéo : l'investigation locale et l'analyse de groupe.

5. L'investigation locale est pratiquée avant tout par les groupes orientés vers la télévision par câble ; destinée à sensibiliser les communautés locales aux possibilités nouvelles, elle est davantage "produit" que "processus".

L'analyse de groupe porte sur des collectivités plus restreintes, souvent définies dans le cadre d'une institution ou d'une entreprise. Elle tend à agir sur les relations entre les groupes ou entre un groupe et son environnement. Elle relève essentiellement du "processus".

1. Analyses et interventions de groupe (1)

a. Rapports entre groupes

La communication dite "de groupe à groupe" est à la base de toutes les autres formes. Par la confrontation de deux ou plusieurs cellules d'un ensemble, la vidéo tente de susciter des échanges qui modifient certains rapports ou, tout au moins, créent une base favorable à cette modification.

Pour illustration, on peut citer l'expérience réalisée dans une maison communautaire d'étudiants à Louvain. L'intervention de la vidéo y fait éclater des conflits latents dans et entre les groupes d'occupants. Enregistrements, réactions et rediffusions successives permettent d'amorcer des déblocages et la création de rapports nouveaux. (Expérience réalisée par "Radio-Télévision-Animation".)

b. Rapports entre groupes et environnement

Sur le même schéma se construisent de nombreuses autres interventions. Mais, souvent, elles ne se limitent pas à l'analyse des rapports internes dans une communauté. Elles débordent sur les problèmes d'intégration aux collectivités plus larges.

Pour exemple, les essais d'animation de deux types de groupes "marginaux" : les immigrés et les repris de justice. Le premier prend pour point de départ la création d'un club d'Italiens ; à travers la vie de ce club, hermétique, il approche les problèmes de la communauté et l'amène à s'ouvrir quelque peu sur l'extérieur. Le deuxième essai porte sur la vie d'une maison d'accueil pour anciens détenus et les réactions qu'elle suscite dans le quartier environnant (Expérience réalisée par R.T.A.).

(1) Du grand nombre d'expériences, seules quelques unes peuvent être citées ici. Pour la liste des groupes, cf. annexe.

Dans le même esprit, une action de sensibilisation est préparée à Bruxelles, par le "Collectif Unité Vidéo" en faveur de la Maison d'accueil "La Source", pour amener des rencontres entre pensionnaires et habitants du quartier.

c. Rapports entre groupes et institutions/entreprises

Dès les premiers essais, l'analyse institutionnelle apparaît comme un exercice périlleux ; notamment en milieu scolaire qui attire beaucoup de groupes vidéo. Il s'agit là d'un secteur particulièrement sensible aux approches critiques. Un exemple parmi d'autres : une bande sur une école professionnelle du secteur hôtelier est réalisée en collaboration avec les étudiants de l'établissement. Ceux-ci n'hésitent pas à mettre en question certains aspects de l'enseignement, en particulier les rapports professeurs-élèves. Les autorités dont relève l'école et qui détiennent le matériel vidéo, exigent la suppression de ces séquences. Dénonciation de la censure d'un côté, refus du matériel de l'autre : l'incident illustre les tensions inévitables qu'engendre de ce type d'entreprise (1).

Quand l'action vidéo se greffe sur un conflit ouvert, elle se fait dynamite. C'est pourquoi, lors de grèves, l'analyse institutionnelle se heurte aux résistances décidées de la hiérarchie interne. La grève est pourtant un moment d'intervention privilégiée pour la vidéo. Dans plusieurs cas, elle prouve son potentiel catalyseur dans le déroulement du conflit, parfois aussi pour son dénouement.

Mais intervenir dans une grève n'est pas se limiter au cadre d'institutions ou d'entreprises déterminées. Au-delà des conflits ponctuels, la vidéo permet de créer des courants d'intérêt plus larges.

Ainsi, les grandes grèves au Val-St-Lambert et aux Usines Glaverbel attirent de nombreuses équipes vidéo. Elles veulent à la fois comprendre la lutte, faire une action prosélytique dans d'autres milieux ouvriers, sensibiliser l'opinion générale et les pouvoirs publics. Terrain d'opération sont les entrées d'usines, les cafés, les comités ouvriers. L'action rejoint parfois celle des syndicats, sans toutefois s'y confondre.

2. L'investigation locale

L'investigation locale consiste à enquêter sur certains faits et situations pour les exposer à l'ensemble de la communauté. La démarche n'exclut nullement des revendications. Les groupes visent, en effet, à établir un dialogue non seulement entre les habitants, mais surtout entre habitants et administration. "Avocats" de la population auprès des pouvoirs, ils ne manquent pas de dénoncer certaines négligences ou certains projets de l'autorité communale.

./.

(1) Il est à la base de la création de R.T.A.

Dans leur travail, on peut distinguer trois grands thèmes : l'environnement, l'organisation de la vie collective, les manifestations diverses.

a. L'environnement

Plusieurs équipes commencent par brosser un tableau "anti-carte postale" de leur localité. Telle une bande réalisée par le groupe Vidéotertous sur le thème "Tournai non traditionnel" : ville inconnue du grand public, qui comporte des insuffisances urbanistiques.

De manière générale, l'urbanisme est un sujet prioritaire : en particulier les plaines de jeux, les expropriations, le logement, les transformations de certains quartiers. Ainsi, à Verviers, l'équipe Vervidéo présente à la population deux bandes sur des projets de réaménagement urbain. L'une porte sur un passage, l'autre sur la construction d'un viaduc de pénétration. Réalisée avec les habitants et diffusé au marché, à la gare et dans les bistrotts, cette dernière séquence suscite beaucoup d'intérêt. Peut-être, même, a-t-elle joué un rôle dans l'abandon du projet par les instances officielles.

Autre exemple de problèmes d'environnement : la pollution. "Les eaux radioactives de Visé", par exemple, réalisée par R.T.A. stigmatise la politique quiétiste des autorités locales en la matière.

b. L'organisation de la vie collective

Par l'information, les équipes vidéo veulent amener les habitants à prendre des initiatives propres. Or, celles-ci passent nécessairement par une meilleure organisation de la vie collective. Ainsi, les équipes stimulent l'activité des associations de quartier, suscitent la constitution de groupes et de comités nouveaux. Une expérience réalisée à Jambes, débouchant sur un mouvement cohérent de défense d'un vaste quartier populaire, est exemplaire à cet égard. (R.T.A.) A Liège, une autre action provoque des initiatives dans un quartier particulièrement défavorisé au plan de l'habitat (expérience du Collectif de Communication de Liège). Les problèmes de vie collective apparaissent, par ailleurs, dans certains domaines précis : les vacances pour enfants, par exemple, ou les loisirs des personnes âgées. Des bandes sur ces thèmes doivent sensibiliser à l'amélioration possible d'activités encore mal organisées.

c. Manifestations diverses

La vidéo est présente, aussi, dans des fêtes populaires, divertissements pour enfants, animations de terrains de camping, ateliers de création communautaires. Manifestations "inoffensives" pour la plupart, mais dont la vidéo tire parfois des analyses critiques. Par exemple, elle montre que telle fête réputée "populaire" peut être ressentie comme entreprise artificielle organisée à la seule gloire des autorités publiques. Ce en quoi transcende le cadre local et prend valeur exemplaire pour une réflexion plus générale. (Expérience réalisée à Ottignies lors d'un stage à Louvain-la-Neuve).

C'est, du reste, le cas de bien des bandes vidéo : partant de faits et contextes précis, elles s'élargissent dans leur signification. A travers un microcosme, elles révèlent des traits fondamentaux de la vie collective et permettent d'exprimer des idées de réforme.

Démonstration et expression sont systématisées dans un troisième type de démarche vidéo par des groupes engagés dans des actions de recherche, de formation ou de "service". Leurs réalisations sont destinées à circuler à travers le pays pour ouvrir des débats dans les milieux les plus divers. Elles dépassent donc largement le contexte "groupe" ou "communautaire".

3. Démonstration et expression

Ces réalisations sont plus récentes que les autres, mais promettent d'entraîner un courant assez large.

a. Recherche et observation

L'orientation est parfois scientifique, mais comporte toujours des accents revendicateurs. Dans le domaine psychologique, par exemple, une bande récente prend appui sur des observations directes pour défendre la nouvelle "anti-psychiatrie" (expérience d'un groupe louvaniste). Dans le secteur pédagogique, plusieurs bandes s'attachent à montrer les faiblesses de l'enseignement traditionnel pour poser l'exigence d'une "autre école" (groupes de Liège et de Louvain). Du côté social, par exemple, des pratiques abusives de placement d'enfants sont dénoncées par un groupe de quartier bruxellois.

b. Formation et service

Elle prend, bien sûr, des accents variables. On y trouve des bandes à caractère politique : par exemple, sur la "Fusion des communes", qui démontre les implications d'une loi récente à travers la réalité vécue (document du "Vidéoscope" de Rochefort, réalisé avec la participation du Ministre de l'Intérieur).

Plusieurs bandes s'attachent à la formation de travailleurs immigrés, certaines en langue originale (par exemple, un document pour des travailleurs arabes réalisés par Vidéo-St-Josse). Une autre vise à prévenir des accidents d'enfants en montrant sur le vif certaines imprudences et les dangers qu'elles entraînent (document d'un groupe INSAS).

Timide encore, le nouveau courant s'élargira sans aucun doute au cours de la prochaine phase d'évolution de la vidéo.

Recherche, formation et services relèvent, en effet des tâches traditionnelles de la plupart des institutions et organismes, qui, désormais, vont s'intéresser de près à la vidéo. Il est normal, et souhaitable, que ces institutions mettent la vidéo au service de leurs préoccupations dans ces domaines. On doit espérer, cependant, que des groupes indépendants continuent à développer des initiatives très larges. Ici, comme dans l'animation de groupe ou locale, la vidéo offre la possibilité d'actions non-conformistes, agressives et revendicatives. Ici, comme ailleurs, elle doit être fermente d'oppositions fécondes. ./.

LA PHASE DE CONSOLIDATION

1. La deuxième phase de la vidéo sera marquée par la maturation d'une série de projets amorcés dans la première. Ces projets tendent à donner à la vidéo des structures plus solides pour une action plus large et pour la recherche de méthodes mieux affirmées. Tantôt ces structures sont ouvertes à tous usagers et usages. Tantôt, par la nature même des institutions qui les proposent, elles sont réservées à des fins spécifiques.

2. Parfois, elles sont très complexes et intègrent, à côté de la vidéo légère, les autres techniques nouvelles de l'image. La vidéo, en effet, a entraîné un large courant d'attention pour toutes les formes de communication "parallèle". Nombreux sont les organismes, institutions et mouvements qui, à partir d'une réflexion sur la vidéo, en arrivent à découvrir l'intérêt d'un système de communication propre, indépendant des grands circuits établis. Ainsi, de nombreux "Centres-ressources" et "Centres Multi-Media" viendront modifier la géographie institutionnelle de la communication sociale. Ils permettront à des collectivités restreintes de satisfaire leurs besoins propres par des techniques diverses.

3. Mais, réserve importante, il n'est pas certain que tous les projets puissent être mis à exécution. La vogue générale des techniques nouvelles obscurcit souvent leurs implications matérielles et politiques. Ambitieuses au départ, et pleines d'audace, de nombreuses propositions s'effritent faute de base réaliste.

Dans l'inventaire dressé ci-après, seuls figurent les projets les plus sûrs.

A. INITIATIVES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

a. Le ministère de la culture française

1. Promoteur de la première heure, le Ministère de la Culture française n'a pourtant jamais pris officiellement position sur la vidéo légère. Aucune politique n'a été ébauchée à son égard par les différents titulaires de ce Département (1). C'est que l'attention, dans le secteur audio-visuel, se cristallise sur la télévision par câble qui, elle, exige la préparation de nouveaux dispositifs légaux.

2. Si le Ministère a néanmoins joué un rôle, c'est grâce au "Service de l'Animation et de la Diffusion culturelle" qui fait partie de la Direction Générale de la Jeunesse et des Loisirs. Les diverses attributions du Service lui permettent dès l'apparition de la vidéo, d'injecter dans le mouvement idées et moyens matériels.

./.

(1) En l'espace d'un an se sont succédé en Belgique trois ministres de la Culture française.

- a. Certains responsables, en effet, assistent les groupes vidéo de leurs conseils et de leur soutien "moral" dans la promotion du nouvel instrument. Ils participent à stages, colloques et séminaires. Ils aident les groupes à préciser les vues à l'égard de la télévision par câble. Enfin, ils stimulent les contacts entre les groupes et avec d'autres institutions.
- b. Sur le plan financier, le Service accorde des subsides ponctuels, pour des expériences d'animation autant que pour les stages et les colloques. A condition, toutefois, que les groupes initiateurs soient reconnus comme "oeuvres d'éducation populaire", régionales ou locales, ou qu'ils émanent d'institutions telles que les Centres Culturels ou les Maisons de Jeunes. Sur dix Centres Culturels (ou Maisons de la Culture), sept sont aujourd'hui équipés pour la vidéo. Mais leurs activités sont d'importance inégale. Organisations pluralistes (1), ils s'alimentent à différentes sources. Le Ministère intervient dans leur financement, et peut accorder des crédits supplémentaires pour des manifestations exceptionnelles. Il est normal qu'ils représentent des canaux privilégiés pour la promotion de la vidéo. Canaux d'autant plus intéressants que les Centres pratiquent l'"essaimage" : le matériel va dans différents groupes, au-delà d'une localité dans les villes environnantes.

Nombreuses et diversifiées, les interventions financières sont assez modestes dans chaque cas. Au total, pour l'année 1974, elles représentent un demi-million de francs belges (2)

- c. Sur le plan technique, le Service a fait acquisition de plusieurs unités vidéo portables qui ont été mises à la disposition d'organes culturels en province. Cette année encore, il compte décider d'une politique d'achat systématique et des modes adéquats de gestion des équipements. Il lui faudra, par ailleurs, faire aboutir un autre projet d'infrastructure vidéo. Le Service a pris l'initiative de lancer trois unités vidéo mobiles appelées couramment "Vidéobus". Ces unités, dont l'achèvement s'étalera sur 1975-1976, devront sillonner la partie francophone du pays, à la disposition des groupes et mouvements qui souhaitent s'en servir pour des expériences particulières. On prévoit un budget d'équipement de 500.000 F par unité.

Le matériel existera, mais il n'est pas certain qui pourra prendre en charge sa gestion quotidienne. Sa mobilité le prédestine aux actions décentralisées ; ses points d'attache, dès lors, doivent se trouver dans les régions. Par ailleurs, une gestion pluraliste doit permettre d'équilibrer les charges financières. Plusieurs formules peuvent s'offrir, mais aucune option n'a encore été arrêtée.

./.

(1) en vertu d'une convention politique signée par la plupart des partis et appelée "Pacte Culturel".

(2) Compte non tenu de subsides permanents accordés à certains groupes vidéo devenus oeuvres régionales ou locales d'éducation.

- d. Un autre projet similaire, est en voie d'aboutir. Il présente un modèle de cette cogestion culturelle que s'efforcent de promouvoir les responsables ministériels. Ceux-ci, en effet, souhaitent éviter une action centralisatrice qui pourrait devenir contraignante et dirigiste. Ils entendent être initiateurs, partenaires, coordinateurs dans des systèmes de service pluraliste.

A ce projet, qui concerne le lancement d'un "Vidéobus d'agglomération" à Bruxelles, le Ministère n'a donné que des impulsions. Conception et mise en oeuvre sont dues à deux partenaires qualifiés : la Médiathèque Nationale de Belgique et la Commission Française de la Culture de l'Agglomération de Bruxelles.

A.s.b. où est représenté le Ministère de la Culture, la Médiathèque est un organe de diffusion, non d'animation : elle s'occupe de prêts de disques, de cassettes sonores et de vidéogrammes. Certes, légalement, elle peut exercer d'autres activités : formation d'animateurs, recherche technique, établissement d'un système de distribution et d'échanges de bandes. Mais en fait, il lui manque les ressources et outils nécessaires. La Médiathèque possède plusieurs discobus ; or, du discobus au vidéobus, le passage paraît logique. Cependant, le vidéobus est instrument d'animation et son équipement coûte cher. Il dépasse donc les possibilités actuelles de la Médiathèque, à la fois au plan culturel et financier. C'est pourquoi, pour cette première expérience bruxelloise, elle a choisi de solliciter l'intervention d'autres instances compétentes.

b. La Commission française de la Culture à Bruxelles (CFR)

1. Organe régional, la C.F.C. a charge de promouvoir dans les 19 communes de l'agglomération les activités culturelles de toute nature : grande culture de prestige comme animation des quartiers.(1)

Ouverte aux innovations, partisane elle aussi de la cogestion culturelle, la Commission témoigne très tôt son intérêt pour le Vidéobus.

2. Avant d'arrêter son choix, cependant, elle passe en revue d'autres formules, dont celle d'un "Vidéographe" fixe. Prenant modèle à Montréal, celui-ci apporte, en effet, des avantages : centre d'échanges permanents, il crée un climat propice aux animations durables.

Mais, dans le milieu bruxellois, la création de ce centre aurait suscité de vives émotions en raison des rivalités politiques entre les dix-neuf communes. Seule une vidéo mobile peut y satisfaire avec équité toutes les demandes légitimes. Par ailleurs, un certain cloisonnement des quartiers fait que les habitants se déplacent peu. L'action vidéo doit naître sur place, dans la vie quotidienne des gens : pour faire l'animation communautaire, il faut aller dans les communautés. Troisième élément qui a fait opter pour la mobilité la perspective de la télévision par câble. Pour chacune des communes, le vidéobus offre un excellent instrument d'éveil et de préanimation.

(1) Elle est compétente également en matière d'enseignement pré et postscolaire, de loisirs et de sports.

3. Par nature, cependant, il pourra agir de façon ponctuelle seulement. En fait, il fera de simples "interventions" et non d'"animations" véritables. C'est pourquoi il devra s'insérer dans des structures d'animation existantes pour y apporter des stimulants originaux. A terme, donc, son intervention vise à l'action durable.

Il est normal, dès lors, que parmi ses "clients", il donnera priorité aux institutions et groupements déjà constitués : centres culturels, Foyers de jeunes, mouvements d'éducation dits "volontaires". Cette politique a été critiquée et qualifiée de discriminatoire ; elle exclut en effet l'accès individuel et de groupes informels. Mais, outil collectif au service d'une vaste agglomération, le bus devra s'assurer la pénétration la plus large. Dans ce sens, les groupements bien organisés seront les "relais" les plus efficaces.

4. La gestion de l'outil comporte deux aspects : culturel et technique. La gestion culturelle sera assurée par un Comité de programmation, réunissant des représentants de la Médiathèque et de la C.F.C. On prévoit qu'il aura pour tâches essentielles de choisir et de planifier les types et les lieux d'interventions. Le Comité agira comme délégué de la C.F.C. : principal bailleur de fonds, celle-ci détiendra les pouvoirs de décision essentiels. Toutes les demandes d'intervention devront être accompagnées de projets précis. Le Comité opérera la sélection selon les critères qu'il reste à définir. L'utilisation du matériel sera gratuite, à l'exception des bandes d'enregistrement.

La gestion technique quotidienne sera attribuée à la Médiathèque, à savoir à sa Section bruxelloise. Deux techniciens et animateurs s'occuperont du maintien du matériel ainsi que de l'initiation des utilisateurs à la manipulation des appareils.

5. Initialement prévu avec équipement semi-professionnel (1 pouce et couleur) (1), le vidéobus comportera pourtant du matériel léger (1/2 pouce). Trop complexe, l'équipement lourd risquerait, en effet, d'intimider les utilisateurs et de restreindre leur liberté d'action. Ainsi, de 3.000.000 FB, l'investissement s'est réduit de moitié environ. Pour le fonctionnement, on prévoit pour base 2.500.000 FB par an. Des budgets spécifiques pourront être accordés pour des stages, des créations de vidéoclubs, des échanges de bandes et certaines coopérations avec d'autres promoteurs de la vidéo.

Le vidéobus est en voie d'achèvement. Selon toutes prévisions, il pourrait être opérationnel à partir des mois de juin-juillet. Cette année sera employée à l'expérimentation du matériel, aux stages de sensibilisation et au rodage de l'organisation générale. Ensuite, sur base d'une évaluation collective, la C.F.C. arrêtera les règles définitives de fonctionnement

(1) choisi entre autre en prévision de la télévision par câble.

6. Le Vidéobus n'est que partie d'une infrastructure plus large préparée, en matière audio-visuelle, par la C.F.C. Par une politique cohérente celle-ci entend promouvoir, dans toute l'agglomération, l'ensemble des techniques nouvelles de l'image : vidéo légère, vidéogrammes, super-8, télévision par câble. Déjà, dans le passé, elle a soutenu plusieurs groupes de ses apports financiers : en 1974, par exemple, cette aide s'est montée à près d'un million de francs belges.

A l'avenir, elle complètera les subsides d'un système de prêt de matériel vidéo léger. Par ailleurs, elle prépare l'installation à Bruxelles d'un Centre de production audio-visuelle destiné à satisfaire des besoins spécifiques dans l'enseignement scolaire et dans la formation professionnelle. Enfin, des circuits d'échanges seront établis avec tous les milieux intéressés.

c. Les services provinciaux de la jeunesse (S.P.J.)

1. Au niveau supra-régional, des initiatives semblables se développent sous l'impulsion des différentes administrations provinciales, et en particulier grâce aux Services Provinciaux de Jeunesse.

Ayant charge, dans les différentes régions du pays, de l'animation socioculturelle en faveur de la jeunesse, les S.P.J. sont très attentifs aux développements de la vidéo.

2. Celle-ci, par ailleurs, est un instrument de prédilection pour les adolescents. Dans tous les pays, ils l'ont mieux accueillie que les autres classes d'âge de la population. On peut dire, même, que la vidéo doit son essor aux adolescents et aux jeunes adultes. Ouverts à la technologie, adhérents naturels de la doctrine participative, c'est eux qui ont repris et propagé l'enseignement des premiers "vidéologues" d'outre-mer, relativement jeunes eux aussi.

3. En Belgique francophone, c'est le S.P.J. du Luxembourg qui fut un des principaux promoteurs de la vidéo. Après trois ans d'activité dans ce domaine, il compte à son actif environ 50 bandes originales et une vingtaine de stages et de manifestations diverses. Il a participé à la promotion de la télévision communautaire en préparant un "magazine télévisé" qui devait passer sur le câble local de Saint-Hubert en mai 1974 (1). Depuis lors, les différents S.P.J. se sont concertés sur une politique commune pour l'ensemble des provinces.

Les options fondamentales ont, en partie, trouvé expression dans le projet d'un Centre Multi-Media pour la communauté francophone (2). Ce centre desservira tous les organismes, institutions, mouvements et groupes qui s'intéressent aux problèmes de l'enfance et de la jeunesse. En quelque sorte, il représentera un Vidéographe national, doté d'équipements complexe, à la fois lourds et légers, fixes et mobiles. Il accordera son aide, technique et culturelle, à condition que les groupes demandeurs soient reconnus - ou cautionnés - de façon officielle. Il mènera, aussi, des actions de sensibilisation et de formation à la technique.

./.

(1) Mais, comme les autres expériences, fut frappé de l'interdiction ministérielle.

(2) Ce projet cependant, doit encore être approuvé par diverses instances provinciales.

Mais, bien plus que soutien logistique, le Centre sera producteur, coproducteur et acheteur de documents audio-visuels. Pour une collaboration sous diverses formes, il recherchera des accords tant avec la R.T.B. qu'avec les futures télévisions par câble. Au-delà des frontières, il suscitera des contacts avec d'autres organismes aux objectifs analogues. Enfin, il organisera des services de prêt, de copie et de distribution de documents.

Coordinateur général des activités, le Centre ne pourra cependant se passer de "relais" dans les régions. Des studios multi-media dans chacune des provinces permettront d'assurer la décentralisation indispensable d'une partie des activités. Par ailleurs, une unité mobile de production et de montage, du type Vidéobus, complètera l'équipement pour le rendre plus souple.

B. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION SOCIALE

La pénétration dans ce secteur de la vidéo d'animation ne s'est pas faite sans difficultés. Alors que certains professeurs et élèves ont donné des impulsions fondamentales au mouvement vidéo, les institutions elles-mêmes ont gardé une certaine réserve. La vidéo y sert avant tout d'instrument de "brouillon" dans les exercices pratiques des futurs professionnels de la communication sociale. Comme outil d'animation - dans et hors des institutions - elle rencontre des résistances : incertitudes dans les motivations des étudiants, rigidité des programmes d'enseignement, contraintes structurelles de l'organisation générale.

a. Les motivations des étudiants

La vidéo, pour bien des étudiants, est d'abord un nouveau "marché" du travail. Dans l'animation socioculturelle, dans la télévision communautaire, s'offrent des possibilités d'emploi. C'est important puisque la crise générale réduit sans cesse des débouchés professionnels dans les media classiques.

Mais la vidéo porte en elle-même la négation du professionnalisme traditionnel. Elle exige une conception nouvelle du "communicateur", de sa position et de son rôle dans la collectivité. Au journaliste, au créateur inspiré se substitue le modeste intercesseur social, le médiateur qui s'efface devant les besoins d'une communauté pour aider à leur donner expression. De cette opposition, souvent les étudiants retirent un malaise qui réduit d'autant leur intérêt pour la technique nouvelle.

Certains néanmoins ressentent bien les exigences de la vidéo et y adhèrent sans réserve. Mais au fond, leur engagement est plus théorique que concret ; ils ont peine à passer des concepts abstraits aux concepts opératoires. Seuls des exercices et expériences prolongés peuvent les aider à faire ce passage.

b. Orientation de l'enseignement

Mais ils n'ont guère l'occasion d'acquérir cette pratique. La vidéo est une technique récente et l'animation vidéo une démarche qui se cherche encore. Il est normal que les structures de l'enseignement ne soient pas encore prêtes à l'intégrer de manière adéquate.

Par ailleurs, surtout au niveau universitaire, l'enseignement est essentiellement d'orientation théorique - ce qui n'est pas anormal - et n'accueille pas facilement la recherche concrète sur des démarches nouvelles. Par ailleurs, la technique est coûteuse et les moyens financiers sont accordés avec parcimonie par les autorités académiques qui ne voient pas toujours dans la vidéo une nécessité évidente.

c. Contraintes institutionnelles

Au contraire, l'animation par la vidéo n'est nullement propre à susciter l'enthousiasme auprès des instances officielles. Bien des responsables nourrissent à son égard de grandes suspicions. Elle implique, en effet, le risque que des groupes d'étudiants ou de personnel donnent expression à des critiques et des contestations internes. Dans l'enseignement supérieur, l'analyse institutionnelle par "la base" n'est pas moins appréhendée qu'ailleurs. Ensuite, sur le plan des structures, le problème essentiel est d'accorder tous les intérêts en présence. Dans les Universités, notamment, plusieurs services utilisent l'audio-visuel dans l'enseignement et la recherche; il est normal qu'ils souhaitent intervenir dans la gestion de la vidéo.

Mais, malgré ces difficultés, la vidéo occupe désormais une place certaine dans l'enseignement de la communication, à la fois comme objet d'apprentissage et outil de création et d'action sociale. Des dispositifs particuliers s'établissent qui devraient permettre d'explorer toutes ses possibilités spécifiques.

A. Les écoles professionnelles

1. A l'Institut National Supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion (I.N.S.A.S.), situé à Bruxelles, de nouvelles "structures d'accueil" pour la vidéo sont préparées par un groupe ad hoc, composé à la fois d'étudiants et de professeurs. L'objectif est la création d'un véritable Centre Expérimental pour la recherche sur l'expression individuelle (vidéo-art) autant que sur l'animation de groupe. Déjà, une modeste vidéothèque témoigne de ces deux grandes tendances : elle contient d'une part des bandes d'exercices sur le langage vidéo, d'autre part des documents résultant d'interventions dans divers milieux sociaux.

2. L'Institut des Arts de Diffusion, également à Bruxelles, ne souhaite pas créer une infrastructure vidéo particulière. C'est que des possibilités intéressantes s'offrent à l'I.A.D. de participer aux dispositifs nouveaux qui se préparent au sein de l'Université Catholique de Louvain. On prévoit notamment, une intervention active au Centre de production de l'Audio-visuel qui se créera dans les bâtiments de Louvain-La-Neuve, près d'Ottignies.

B. Les universités

1. Louvain-La-Neuve

1. Dans l'esprit de l'autonomie culturelle des communautés linguistiques en Belgique, la partie francophone de l'Université de Louvain s'est séparée, il y a quelques années, de la partie d'expression néerlandaise. Il a été décidé d'implanter la plupart de ses facultés sur le terrain d'une ville satellite de Bruxelles, près d'Ottignies.

Sur ce terrain s'érigent aujourd'hui les bâtiments de "Louvain-la-Neuve" ; probablement, ils comprendront un système très complet de communication audio-visuelle, capable d'intégrer des activités d'enseignement, de recherche et d'animation.

D'animation, l'Université a des besoins nombreux et variés ; non seulement sur le nouveau campus, mais aussi en milieu dit "résident" où sa présence tend à susciter le développement d'une ville nouvelle. Par rapport à la communauté environnante, l'Université veut être catalyseur de développement économique et socio-culturel. Cependant, elle refuse d'y jouer un rôle dominant ; une coopération doit s'établir qui donne beaucoup de place aux initiatives de la population locale. C'est dans ce sens que l'Université se veut "ouverte" et largement réceptive aux influences de l'extérieur.

2. Dans l'audio-visuel, sa politique a abouti à des projets convergeants vers trois types de dispositifs : un Centre de Production de l'Audio-visuel, des circuits de télévision par câble, une infrastructure propre à la vidéo légère. L'agencement de ces dispositifs, ainsi que leurs modes d'exploitation, ne sont pas encore fixés dans le détail, mais les grandes options paraissent claires.

- Le Centre de Production de l'Audio-visuel (C.P.A.V.) ne se constituera que progressivement. A terme, il groupera toute l'infrastructure nécessaire à une production audio-visuelle de qualité. C'est à cette structure que s'intègrerait l'I.A.D. avec des objectifs à la fois de formation, de production et, peut-être, d'animation socio-culturelle.

En priorité, le Centre répondra aux besoins spécifiquement pédagogiques. C'est pourquoi son équipement sera complexe et de type semi-professionnel. Certains, cependant, souhaiteraient valoriser ce matériel pour des activités d'animation, éventuellement en le complétant de certains types d'équipements plus légers. De toute manière, on prévoit une ouverture du Centre sur les milieux extra-académiques. Tout organisme indépendant de l'Université pourra, occasionnellement, recourir aux services du C.P.A.V. : associations culturelles, syndicats, mouvement d'éducation permanente, etc...

- Mais il a paru utile de prévoir une autre structure, adaptée aux besoins propres des activités socio-culturelles, et réalisée avec l'intervention financière de milieux divers. Ce dispositif parallèle pourrait inclure un Centre de distribution qui, combiné avec des moyens de production légers, déboucherait sur une télévision par câble.

Deux circuits d'émission devraient être envisagés : l'un fermé, répondrait aux besoins propres aux milieux universitaires ; l'autre ouvert sur le réseau de la ville, devrait permettre des échanges permanents avec l'environnement. L'intérêt de ces échanges est indéniable pour l'intégration du campus à la ville d'accueil. Mais organiser cette liaison à la satisfaction de tous n'est pas commode. En principe, on voudrait créer un organisme ou soient représentés le milieu étudiantin, le milieu "rédisentiel", les représentants de la région et les instances académiques, pour que l'usage du câble soit largement pluraliste. Cependant, les modes de gestion posent de nombreux problèmes, d'ordre "politique" autant que matériel.

En tout cas, l'Université a marqué l'intention de poser sa candidature officielle auprès du Ministre de la Culture pour obtenir l'autorisation d'engager un essai limité de télévision par câble. Jusqu'à présent, cette demande n'a pas encore pu être formulée de manière concrète. Il serait intéressant, pourtant, que l'expérience puisse avoir lieu dès cette année. Elle représenterait une tentative unique, en Belgique, non seulement d'animation d'un campus, mais aussi d'une ville nouvelle.

- Déjà, dans le domaine de la vidéo, les étudiants ont engagé des activités originales. L'initiative est soutenue par des enseignants et chercheurs du Département des communications sociales. Elle a débouché sur la naissance de "Vidéo Louvain", formation qui réunit quelque 21 groupes d'animation. Constituée sous forme d'a.s.b.l., l'organisation jouit d'une indépendance certaine par rapport aux structures académiques, bien que l'Université lui fournisse, en principe, une partie de ses moyens matériels.

"Vidéo Louvain" fut cofondateur de "Vidéoption". Membre d'une fédération nationale, il est lui-même fédération de groupes locaux. Sa composition se répartit par tiers :

- 7 groupes universitaires structurés (Assemblée Générale des étudiants, Commission sociale des étudiants, Commission Culturelle de AG, etc...);
- 7 groupes "moins formels de la Communauté Universitaire" (par exemple, l'Atelier Théâtral);
- 7 groupes extérieurs au milieu universitaire (parmi ces derniers, on trouve certains groupes de vidéoption : Vidéo St-Josse et R.T.A., par exemple).

Selon ses statuts, l'association a pour objet "de soutenir, de promouvoir et éventuellement d'intégrer des groupes qui produisent leur propre image ...". Par ailleurs, elle "a pour but de promouvoir, dans la région, des activités socio-culturelles dont le moyen privilégié est l'expression par l'image ...".

Une convention a été passée avec le Comité social de l'Université par laquelle ce dernier confie du matériel technique à Vidéo Louvain pour qu'elle le gère conformément aux objectifs définis.

Sur le plan de la réflexion, les principaux responsables de Vidéo-Louvain ont contribué à définir les modalités d'introduction de l'animation vidéo à l'Université. Mais des tensions d'ordre personnel et idéologique ont affaibli le crédit du gouvernement auprès des instances académiques. Par ailleurs, des insuffisances matérielles ont longtemps freiné ses possibilités concrètes sur le terrain.

Néanmoins, en liaison avec le Département des Communications sociales, elle a organisé deux stages qui ont posé des jalons dans l'exploration de la vidéo, notamment comme outil d'observation sociale. Ont participé à ces stages, non seulement les groupes de l'endroit, mais d'autres venant de Liège et de Bruxelles.

2. L'Université Libre de Bruxelles

A l'U.L.B., les conditions juridiques et techniques existent pour l'entrée en fonction d'un "Vidéographe" offrant à tout demandeur équipement et assistance pour la fabrication de vidéogrammes. Ceux-ci peuvent servir à l'animation autant qu'à la recherche et à la création individuelle.

Dans son objet, le "Vidéographe ULB" rejoint donc "Vidéo-Louvain". Comme celle-ci a été constituée en a.s.b.l., et a passé avec l'Université (1) une convention qui lui accorde la gestion de l'équipement technique en vue d'activités socioculturelles, à l'intérieur comme en dehors de l'institution.

Mais, les membres effectifs de l'association se recrutent exclusivement en milieu universitaire ou parmi les anciens étudiants. Le Vidéographe est, en effet, une émanation directe de la Section de Journalisme et Communication Sociale dont les étudiants sont familiarisés avec la vidéo légère au cours de travaux pratiques obligatoires. Avec l'appui de leurs enseignants et de certaines instances académiques, un groupe d'étudiants s'est attaché à établir la structure de base.

1. Déjà, celle-ci comprend une "vidéothèque" d'une cinquantaine de bandes résultant, pour la plupart, d'exercices pratiques. Certains de ces documents sont de grande qualité et ont été présentés à des rencontres internationales. L'un d'eux, consécration importante, a été demandé en copie par le Vidéographe de Montréal. Des échanges réguliers de copies seront organisés avec d'autres groupes et institutions.
2. Préparatoire au futur "Vidéo-théâtre", une permanence de vision sera installée, certains jours de la semaine, à la Section de Journalisme. Déjà, des débats critiques ont été organisés, pour plusieurs vidéogrammes, dans les publics concernés par leur contenu : ainsi, par exemple, des professeurs et des étudiants en chimie ont été confrontés à une enquête vidéo sur leur secteur d'activités. Leurs réactions ont été enregistrées ; elles montrent bien le potentiel d'animation de la vidéo en milieu universitaire.
3. Des actions de sensibilisation sont menées en faveur de la vidéo, soit soit sous forme de journées spéciales sur le campus, soit lors de manifestations diverses. Elles permettent aux futurs utilisateurs de "jouer" avec le matériel pour prendre contact.
4. Cependant, l'équipement est encore rudimentaire et relativement fragile. Jusqu'à présent, les prêts sont rares, à l'intérieur comme à l'extérieur. Pour élargir ses possibilités, le Vidéographe a besoin de mécènes. L'Université, comme l'U.C.L. en crise financière grave, ne sera guère en mesure de soutenir avec la vigueur nécessaire le développement de ces activités.

./.

(1) Représentée par sa Commission Culturelle.

C. MOUVEMENTS POLITIQUES ET SYNDICAUX

1. Un projet de portée beaucoup plus large, vient d'être présenté au Rassemblement Wallon (R.W.), un des partis politiques de l'actuelle coalition gouvernementale. En fait, il ne s'agit pas encore de projet structuré, mais d'une sorte de plusieurs "propositions pour un programme d'action" visant à susciter une "nouvelle démocratie communale".

Parmi ces propositions, la télévision locale et l'implantation en Wallonie d'un "Centre de la Vidéo-communication" (1). Le Centre aurait pour mission de mener des recherches prospectives, de superviser ou de coproduire des programmes pour des institutions et entreprises, et de favoriser des liaisons entre tous les "initiateurs" de la vidéo, en particulier entre secteurs public et privé. Enfin, il étudierait les effets de la télévision par câble.

2. Il est normal que les partis politiques s'intéressent à la vidéo légère. Dès à présent, ils sont appelés à statuer sur la télévision par câble, en rapport avec les premières expériences provisoires. Or, le câble implique la réflexion sur la vidéo, technique à la fois préparatoire et complémentaire. Par ailleurs, la vidéo répond parfaitement aux besoins internes des mouvements politiques et syndicaux : formation des militants, éducation permanente, intervention et animation sociales, relations publiques et enfin, information et propagande électorales.

3. Compte tenu du potentiel considérable de la vidéo, il est surprenant que les partis n'en fassent encore qu'un usage très limité. Certes, des comités de réflexion se créent, des centres de formation et d'animation existent : mais leur travail paraît laborieux et n'a pas encore montré beaucoup de résultats concrets.

Au niveau des concepts, le Rassemblement Wallon est un des premiers à avoir présenté une réflexion cohérente. Mais, dans l'action, les initiatives les plus avancées appartiennent au Mouvement Ouvrier Chrétien (M.O.C.) qui regroupe les organisations sociales proches du Parti Social Chrétien. Depuis plusieurs années déjà, le M.O.C. a intégré l'audio-visuel à ses techniques d'animation interne ; la vidéo légère s'y est ajoutée récemment.

4. Aujourd'hui, il mène des actions sur plusieurs fronts. Dans l'animation sur le terrain, près d'une dizaine de groupes travaillent dans différentes régions, utilisant la vidéo à propos d'événements et de problèmes sociaux : grèves, par exemple, ou débats sur des questions de logement ; par ailleurs, la vidéo a été introduite dans une expérience d'auto-gestion d'entreprise par les travailleurs. Une seconde direction concerne le recyclage et la formation "thérapeutique" : recyclage d'infirmières ou d'enseignants, ou encore apprentissage pour sourds de la lecture sur lèvres.

(1) Document présenté à la journée d'étude organisée par le Rassemblement Wallon, le 18 janvier 1975, par Philippe MÓNFILS, Rapporteur de la 3e Commission, consacrée au thème : "Vers une nouvelle démocratie communale".

A la recherche de meilleures possibilités matérielles, le M.O.C. s'emploie à créer des liens avec divers types d'institutions pratiquant l'audio-visuel. Ainsi, il participera à la gestion de la Médiathèque de Belgique. D'autre part, il s'insèrera au Centre audio-visuel de Louvain-La-Neuve et, probablement, à l'exploitation du câble local.

De manière générale, le M.O.C. se préoccupe d'obtenir l'accès au câble. Il souhaiterait l'établissement d'un réseau public général où, à côté des émissions communautaires, seraient injectés des vidéogrammes spécialisés produits par des organisations très larges à l'intention de certains publics régionaux ou locaux.

D. LA RADIODIFFUSION - TELEVISION BELGE

D'avantage que d'autres organismes de télévision, la R.T.B. s'est préoccupée de son environnement technologique. Très tôt, elle a été sensibilisée par les effets de la progression du câble. Considérant que les techniques nouvelles doivent lui être complémentaires, elle s'est appliquée à montrer leur potentiel original.

a. Expérience à l'antenne

A l'antenne, elle a consacré une série de programmes d'information au câble, à la télévision communautaire et à la vidéo. Certains de ces documents circulent aujourd'hui sous forme de cassettes dans les institutions, groupes et mouvements qui en font la demande.

D'autres émissions, très différentes, sont le prolongement, au niveau de la télévision classique, de certaines possibilités des techniques nouvelles.

R.T.B. a notamment mis à l'antenne des programmes dits "d'accès public" (1). Prenant modèle sur le câble nord-américain, ainsi que sur l'émission "Open Door" de la BBC (2), elle permet aux groupements de toute origine de s'exprimer librement à l'antenne.

Il est trop tôt pour tirer un bilan de l'expérience nouvelle qui, en Europe continentale, est unique à ce jour. On notera toutefois qu'elle semble répondre à un besoin très grand puisque les demandes d'accès sont nombreuses.

b. Expériences sur le terrain

1. En 1973, le Centre de production de Liège (3) prend l'initiative de faire réaliser par les habitants de plusieurs localités des "Autoportraits" destinés à la télévision, en leur offrant son matériel

./.

(1) A la fois en radio et en télévision.

(2) Qui, elle-même, se réfère à des exemples de stations locales américaines.

(3) La R.T.B. est largement déconcentrée. Quatre Centres de production régionaux assurent les programmes de radio : Bruxelles, Liège, Mons, Namur. Trois Centres produisent pour la télévision : Bruxelles, Liège et Charleroi. (Accessoirement, Mons et Namur interviennent dans certaines émissions TV interrégionales).

(film 16 mm) et ses conseils. L'entreprise, intéressante, se solde pourtant par un demi-échec. Les observations qu'elle a permises confirment des problèmes essentiels de la "participation par l'image".

Tout d'abord, parachuter, sans animation préalable, du matériel technique dans une localité, crée dès le départ des distorsions. Ce matériel est impressionnant, magique, il inhibe les gens. Leur timidité est mise à profit par l'establishment local, tant politique que culturel. Très vite s'ébauche le schéma classique de la communication hiérarchisée.

Ensuite, la perspective du "grand" écran façonne l'image que les habitants ambitionnent de donner : image d'une communauté bien ordonnée, propre et chaleureuse. Que les gens de télévision invitent à une réflexion plus critique et ils s'exposent au reproche de manipulation. On les accuse de faire de la "sinistrose" et d'exploiter la communauté aux fins partisans d'un gauchisme malveillant. La réflexion dérange, la prise de conscience est d'emblée refusée.

Effet boomerang, donc, d'une expérience qui voulait amener le dialogue, mais qui provoque ruptures et blocages (1). Effet boomerang, aussi, pour ceux qui ont accepté dans la communauté de participer à la réflexion critique : par rapport à la communauté, ils prennent allure de groupe marginal.

Néanmoins, le bilan général de ces expériences R.T.B. est loin d'être négatif. A plusieurs endroits, les "Autoportraits" ont bien réussi à propager l'idée d'une télévision "autre". C'est que l'équipe y a travaillé dans des groupes plus limités et plus ouverts, et s'est munie de matériel plus léger.

Il n'empêche que sa tâche fut inconfortable car ambiguë. animateurs sur le terrain, les gens de télévision restent producteurs professionnels et, à ce titre, limités par les contraintes de programmation. Obligés de fournir, dans les délais, un produit destiné à l'antenne, ils ne peuvent consacrer au travail de groupe l'effort et le temps nécessaires. Pour développer la "participation", la R.T.B. ne peut donc agir seule. Elle a besoin de "relais" qui accueillent ses interventions ponctuelles et qui les prolongent.

2. Dans ce sens, le Centre de production de Charleroi, en 1974, engage une action dans une cité sociale, qui débouchera sur la première "vidéo d'immeuble" en Belgique. A Jumet, le complexe d'habitations de l'Allée Verte comprend 230 logements ; la R.T.B. y apporte la vidéo pour élargir par un nouveau moyen les animations habituelles organisées par la communauté. A l'antenne, elle rend compte des premières ébauches de l'expérience, mais sur place elle laisse entière responsabilité aux habitants.

(1) Ces observations ont été retenues dans un document filmé, "Le Portrait de l'Auto-portrait" (R.T.B. - I.A.D.). D'autre part, une étude approfondie a été menée à l'Université Libre de Bruxelles par Jean-Louis Janssens sur "Les Autoportraits télévisés de plusieurs villes belges. Etude d'une expérience de participation à la télévision", Bruxelles, 1975. (Mémoire présenté pour l'obtention du grade de licencié en Journalisme et Communication Sociale.)

De la vidéo on est passé à la "télévision d'immeuble" par câble en circuit fermé (1). De manière sporadique, celle-ci fonctionne depuis un an environ. Près d'une dizaine d'émissions ont été injectées à l'antenne collective, traitant de questions d'intérêt pratique et immédiat : l'évacuation des immondices, aménagement de l'environnement, séance du Conseil d'administration de la société de gestion, reportages d'animations diverses dans la Cité. Bien qu'elle connaisse des difficultés, l'expérience semble porteuse d'avenir. Par l'intermédiaire de la Fédération des Habitants de Cité (2), d'autres communautés déjà s'intéressent à la vidéo pour activer la vie collective.

Mais le problème de l'équipement technique est un frein important. A l'Allée Verte, après quelques semaines, la R.T.B. a dû retirer son matériel. Les habitants dépendent donc de prêts que veulent bien leur offrir d'autres institutions. Pour éviter, cependant, que l'élan initial ne se perde dans l'indifférence, ils devraient disposer d'un équipement permanent. Donc, dans ce domaine aussi se pose l'exigence des relais pour les interventions de la R.T.B.

E. ORGANISATIONS CULTURELLES POUR LA PROMOTION DE L'AUDIO-VISUEL

1. Il existe pour la R.T.B. des relais institutionnels qui, dans chaque région, ont charge de compléter et d'approfondir ses programmes par des activités diverses. Constituées sous forme d'a.s.b.l., ces organisations groupent toutes les forces représentatives de la vie culturelle et sociale, ainsi que les responsables des Centres régionaux de la R.T.B. Elles ont pris nom de "Radio-Télévision-Culture" (R.T.C.) à Liège et à Namur, de "Télévision, Education, Art et Culture" (T.E.A.C.) à Charleroi, et d'"Association Bruxelles-Culture" (A.B.C.) à Bruxelles. Elles manifestent une grande attention au développement des techniques nouvelles ; surtout R.T.C./Liège et T.E.A.C. se préoccupent activement de stimuler diverses initiatives.

2. A Liège, la section audio-visuelle fonctionne à la manière d'un mini-Vidéographe, avec parc de matériel, vidéothèque, "vidéoclub" et documentation spécialisée (livres, presse, édition d'une revue). Les demandes de matériel, toujours plus nombreuses, se font à la fois aux fins pédagogiques, artistiques, socio-politiques, d'intervention sociale, de recherche et d'information locale. Dans le vidéo-club se tiennent sporadiquement des séances de vision dont certaines ont été consacrées à l'art vidéo : Liège est un des rares endroits où celui-ci se développe en Belgique. Par ailleurs, des séances d'information s'organisent dans toute la région ; l'information est complétée par une périodique bimensuel qui recense tout ce qui est intéressant dans l'actualité audio-visuelle.

4. Mais, au-delà de la vidéo et de ses succédanés, les R.T.C. et T.E.A.C. visent le câble. Les quatre organismes de Wallonie se sont regroupés en une fédération ("Radio-Télévision-Culture-Wallonie" - R.T.C.W.) dont un des objectifs prioritaires est la présentation

(1) Puisque le réseau de câble ne dépassa pas l'immeuble, on considère qu'il s'agit de diffusion privée. Or, celle-ci n'est pas explicitement en infraction par rapport à la législation en vigueur.

(2) Elle regroupe une vingtaine de comités de locataires d'habitations sociales de Wallonie et de Bruxelles.

d'un plan commun "d'expérimentation à effectuer sur les réseaux de télédistribution". Les suspicions exprimées fréquemment à l'égard des visées monopolistes de la R.T.B. en matière de câble s'expliquent, en fait, par une confusion entre R.T.B. et ces organisations culturelles régionales. Au sein de celles-ci, la R.T.B. ne joue qu'un rôle réduit et ne se trouve pas nécessairement en accord avec ses partenaires. A aucun moment, elle n'a avalisé leurs divers projets pour le câble (1).

R.T.B. et R.T.C.W. sont aujourd'hui associés aux travaux du Groupe de Réflexion sur l'Audio-visuel, qui doit conseiller le Ministre de la Culture dans les modalités d'ouverture du câble aux premières expériences de télévision locale.

POUR UNE POLITIQUE DES "MICRO-MEDIA"

1. Dans la distinction proposée par René Berger entre "macro-media" (radio-télévision de masse), "mésomedia" (radio-télévision régionale et locale) et "micro-média" (moyens de groupe et d'usage individuel), seules les deux premières catégories retiennent généralement l'attention des autorités responsables de la Culture. Elles exigent, en effet, une réglementation publique, ainsi que des ressources financières considérables.

Par contre, il n'existe pas encore en Belgique - ni dans la plupart des pays voisins - une "politique des micro-media". C'est une erreur : organiser les uns sans promouvoir les autres doit provoquer des distorsions, puisque toutes les techniques se tiennent. Certes, des projets s'élaborent, se discutent et, parfois, commencent à se réaliser : vidéobus, vidéographes, vidéothèques, centre multi-media, vidéo d'immeuble, vidéo communale, vidéo d'école et d'université. Mais dans ce foisonnement d'initiatives (2), il conviendrait d'harmoniser les efforts selon des options cohérentes.

2. Par ailleurs, l'animation de groupe par l'image n'est pas fonction de la seule vidéo légère. Sous forme de vidéogrammes, bien des produits de la télévision traditionnelle se prêtent à certains types d'action. Beaucoup de groupes et mouvements cherchent, déjà, à les utiliser. Mais des questions juridiques, des problèmes de tirage et de distribution bloquent l'accès aux documents originaux. Il est urgent, donc, qu'on trouve des accords permettant de surmonter les obstacles.

D'autre part, personne n'ignore que le film Super-8 a des qualités propres qui l'avantagent à certains égards par rapport à la vidéo légère. Déjà, il possède de fervents défenseurs qui s'appliquent à lui donner une infrastructure propre. En Belgique, existe depuis plus d'un an un "Groupe Expression Super-8" qui, avec le soutien de

(1) Cf. Etude de Raymond RAVAR

(2) dont quelques exemples seulement figurent dans le présent rapport.

plusieurs administrations publiques, défend un programme ambitieux (1). Parmi ses projets, l'installation d'un "Centre National de Création et de Diffusion Super-8", qui fonctionnera comme un Vidéographe, avec pool de matériel accessible à tous, filmothèque et séances d'animation. Etabli à Bruxelles, il aura des "antennes" dans les principales villes de Wallonie et des Flandres. Vidéo et Super-8 ne sont pas rivaux, mais complémentaires. Chacun possède des propriétés qui les prédisent à des usages spécifiques. Encore faut-il les définir avec précision et en déduire une action réaliste.

3. Il est évident qu'aucune action en la matière ne peut être définie de façon autoritaire par une instance centrale. La politique des micro-media doit être expression d'une volonté collective, d'une concertation permanente de tous les milieux concernés.

L'idée n'est pas nouvelle. Elle a trouvé, en Belgique, et ailleurs, un début de réalisation. Le Groupe de Réflexion sur l'Audio-Visuel, installé par le Ministre de la Culture Française, devra déboucher un jour sur la formation d'un "Conseil Supérieur de l'Audio-Visuel". Selon certaines déclarations officielles, ce Conseil, largement pluraliste, aura mission d'assurer le développement harmonieux de toutes les techniques de l'image dans une perspective d'étroite complémentarité.

4. Ce développement, cependant, doit être préparé dès maintenant. Comme pour la télévision par câble, les premières options ne seront sans doute pas définitives : on se trouve encore en terrain incertain où, avant d'arrêter une politique précise, il convient de faire des expériences.

Or, l'expérimentation exige trois préalables :

a. L'établissement d'une infrastructure technique cohérente

A cet égard, il faudra accorder les nombreux projets en présence, pour éviter la dispersion des efforts autant que les émulations inutiles. Cette infrastructure devra être suffisamment diversifiée pour englober les trois techniques principales : vidéo légère, vidéogrammes et film Super-8. Des canaux d'échanges devront s'installer entre ses différentes unités, pour que circulent informations et "produits". Une attention particulière devra revenir à l'information sur des aspects techniques qui, aujourd'hui, font problème : l'incompatibilité des appareillages, par exemple, et les méthodes de montage en électronique.

b. L'octroi de moyens financiers suffisamment sûrs pour

garantir aux groupes une certaine continuité dans l'action. Des liens de "cogestion culturelle" devront se créer entre administrations publiques et partenaires de toutes origines. ./.

(1) Le Groupe a réalisé, en septembre 1974, un Festival National qui a connu un très grand retentissement, tant en Belgique qu'à l'étranger. Un deuxième festival aura lieu en automne de cette année.

c. L'organisation d'un certain nombre d'expériences "pilotes"

menées sur des objets précis et évaluées avec soin. Elle devront faciliter des études "coûts-avantages", indispensables en matière culturelle comme ailleurs. Elles seraient utilement conduites sous l'égide d'instances officielles, peut-être sur le modèle des "Projets de Développement Communautaire" du Home Office britannique. Autant que les expériences pilotes sur le câble, de tels projets pourront contribuer à la fixation de critères réalistes pour une politique future.

5. Mais, proposer ces actions n'est pas soutenir sans réserve la vogue générale de l'audio-visuel. Trop souvent, celui-ci est promu simplement parce qu'il paraît désormais bienséant d'y porter grand intérêt.

Or, toute action en faveur des media doit s'inscrire dans une vision plus large. Ils ne sont qu'instrument parmi d'autres au service d'une action culturelle et sociale. Sans doute est-ce une vérité banale, mais elle n'a pas encore pénétré dans tous les milieux.

Certes, il faut développer la vidéo, mais en sachant clairement que son rôle doit rester limité : elle n'est pas fin mais moyen de politique culturelle.